



Concilier biodiversité et agriculture : Le premier concours national de Prairies fleuries est lancé

Mercredi 3 mars, au Salon international de l'agriculture, le comité d'organisation du concours Prairies fleuries a lancé le concours.

Jean-Louis Joseph, président des Parcs naturels régionaux de France, qui a lancé le concours au nom du comité d'organisation Prairies fleuries a rappelé que *"des concours agricoles nationaux récompensent déjà depuis de longues années des produits et des races d'animaux domestiques. Les Parcs naturels innovent en lançant l'idée de **récompenser aussi des prairies !**"*

Le président de Parcs nationaux de France, Jean-Pierre Giran a affirmé : *"Les parcs nationaux préservent une nature exceptionnelle et de grands paysages souvent façonnés par des générations d'éleveurs et d'agriculteurs, ils sont fiers de participer au concours "prairies fleuries".*

Bruno Le Maire, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, retenu en Vendée suite à la tempête Xynthia, représenté par son Julien Steimer, directeur adjoint de Cabinet a souligné que ce concours est *"un signal extrêmement important, puisqu'il n'y aura pas de développement durable sans agriculture."*

Pour Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, le concours Prairies fleuries est *"une initiative exceptionnelle entre les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux. C'est un beau concours. Il est beau parce qu'il est esthétique. Il est beau parce qu'il nous rappelle l'importance de l'élevage dans notre pays. N'oublions pas que les vaches sont faites pour être dans les prés. **N'oublions pas l'importance des prairies.**"*

300 à 400 agriculteurs devraient s'inscrire à ce concours, soutenu par GRT Gaz, dans les 13 Parcs naturels régionaux et 5 Parcs nationaux participants.

Rendez vous en mai et juin pour la sélection des prairies dans les Parcs et à l'automne pour le prix national !

Rappel

Le premier concours "Prairies fleuries", ça consiste en quoi ?

Dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France organisent, avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture, et des associations de gestion et de protection de la nature, le **1^{er} concours agricole national d'excellence agri-écologique, « Prairies fleuries ».**

Les prix récompenseront les exploitations agricoles dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique dans l'un des Parcs participant.

Le concours mobilise 18 territoires de Parcs dans toute la France et environ 300 exploitations agricoles.

Retrouvez toutes les informations et le règlement du concours sur le site web : www.prairiesfleuries.fr <<http://www.prairiesfleuries.fr>>

Dossier de presse sur le lien suivant :

<http://www.parcdesbauges.com/documentation-en-ligne/download-document/402-dossier-de-presse-prairies-fleuries-web.html> <<http://www.parcdesbauges.com/documentation-en-ligne/download-document/402-dossier-de-presse-prairies-fleuries-web.html>>

Comité d'organisation:

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (avec l'appui des Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Haut-Jura), Parcs nationaux de France, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Fédération nationale des appellations d'origine contrôlée (fromage), Syndicat national d'apiculture, Union nationale de l'apiculture française, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Ligue pour la protection des oiseaux, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Avec le soutien de :

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Union européenne (Feader), Institut national de la recherche agronomique (Inra).

En partenariat avec :

GRT Gaz, dans le cadre de la convention nationale avec la Fédération des Parcs naturels régionaux en faveur de la biodiversité et des paysages.

Contact

Elise Rousseau
Relations presse
01 44 90 86 32
06 03 71 57 87
erousseau@parcs-naturels-regionaux.fr